



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Sénégal**  
Agence Principale de Dakar  
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

---

**Appel à concurrence pour le remplacement des barrières et des  
contrôleurs de commande des accès de l'Agence Principale de la  
BCEAO à Dakar**

**N° AC/K00/APD/005/2021**

---

**CAHIER DES DISPOSITIONS DE L'APPEL A CONCURRENCE (CDAC)**

**MARS 2021**

---

## **SOMMAIRE**

**ARTICLE 1- OBJET**

**ARTICLE 2 – DEFINITIONS .....**

**ARTICLE 3 - DOSSIER DE L'APPEL A CONCURRENCE .....**

**ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE .....**

**ARTICLE 5 - INTERPRETATION DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE .....**

**ARTICLE 6 - ENTREPRISES AUTORISEES A SOUMISSIONNER .....**

**ARTICLE 7 - FORME DE L'APPEL A CONCURRENCE .....**

**ARTICLE 8 - LANGUE DE LA SOUMISSION .....**

**ARTICLE 9 - PRESENTATION ET EVALUATION DES OFFRES.....**

**ARTICLE 10 - REMISE DES OFFRES.....**

**ARTICLE 11 - REJET DE L'OFFRE.....**

**ARTICLE 12 – OUVERTURE DES PLIS.....**

**ARTICLE 13 - DELAIS DE NOTIFICATION - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES.....**

**ARTICLE 14 - NOTIFICATION DU MARCHE ET SIGNATURE.....**

---

---

## **ARTICLE 1 - OBJET**

Le présent document a pour objet de fixer les règles et procédures générales suivant lesquelles les entreprises sont autorisées à soumissionner à l'appel à concurrence pour le remplacement des barrières et des contrôleurs de commande des accès de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

- Lot n° 1 : remplacement des barrières des accès ;
- Lot n° 2 : remplacement des contrôleurs de commande des accès.

## **ARTICLE 2 - DEFINITIONS**

Dans le présent document, les termes ci-après désignent :

- Le Maître de l'ouvrage : L'Agence Principale de Dakar
- L'Autorité en charge de l'Administration : Le Directeur de l'Agence Principale du marché
- Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) : Néant
- L'Architecte : Néant
- Le Fournisseur ou l'Entreprise : le Fournisseur ou l'Entreprise soumissionnaire
- Le Bureau de Contrôle : Néant

## **ARTICLE 3 - DOSSIER DE L'APPEL A CONCURRENCE**

Le dossier de consultation est constitué par les pièces suivantes :

- Le cahier des dispositions de l'appel à concurrence (CDAC) ;
- le cahier des prescriptions spéciales (CPS) type BCEAO, réputé être connu des soumissionnaires ;
- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) complémentaires ;
- Le cahier des prescriptions techniques particulières ;
- le modèle de soumission ;
- le devis quantitatif estimatif.

Les soumissionnaires doivent examiner soigneusement le dossier complet de consultation. Toute offre non conforme au dossier d'appel à concurrence sera purement et simplement rejetée.

## **ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE**

Le dossier d'appel à concurrence pourra être retiré à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar, sise au Boulevard du Général De GAULLE, au Bureau du courrier, à partir de la date indiquée sur la lettre adressée aux soumissionnaires.

## **ARTICLE 5 - INTERPRETATION DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE**

Il est formellement spécifié que par le seul fait de soumissionner, chaque entreprise reconnaît avoir examiné avec soin, toutes les pièces du dossier et avoir signalé par écrit au Maître de l'Ouvrage, toutes omissions ou contradictions qu'ils auraient pu relever, ainsi que toutes solutions ou corrections qui y ont été apportées.

---

---

En conséquence, aucune entreprise ne peut, après remise de sa soumission, soit refuser de signer le marché pour quelque motif que ce soit, sous peine d'avoir à payer au Maître de l'Ouvrage des dommages et intérêts pour le préjudice causé, soit refuser d'exécuter des ouvrages jugés indispensables à la parfaite finition des travaux, sous prétexte qu'ils donnent lieu à une augmentation de son prix forfaitaire ou à un rallongement du délai contractuel.

Aucune entreprise, après avoir soumissionné, ne peut réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que les désignations mentionnées sur le devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoires ou sur les omissions évidentes qui pourraient se révéler.

S'il y a lieu et au plus tard huit (08) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, les soumissionnaires sont tenus de signaler les erreurs, omissions ou contradictions relevées dans les documents écrits. A défaut, ils sont réputés avoir accepté les documents sans réserve.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres, le Maître de l'Ouvrage porte à la connaissance des concurrents, la suite donnée à leurs observations et les informe de ses conclusions.

#### **ARTICLE 6 - ENTREPRISES AUTORISEES A SOUMISSIONNER**

Ne sont autorisées à soumissionner que les entreprises spécialisées dans les travaux de fourniture et d'installation d'appareillage de sûreté et de sécurité :

- régulièrement établies et exerçant une activité permanente en République du Sénégal ;
- ayant fait connaître leur intention de soumissionner dans les délais fixés dans l'avis d'appel à concurrence.

#### **ARTICLE 7 - FORME DE L'APPEL A CONCURRENCE**

L'appel à concurrence est de type ouvert. A cet égard, le dossier d'appel à concurrence est diffusé sur le site internet de la BCEAO. Toutefois, les entreprises figurant dans la base de données de la Banque peuvent être invitées directement, par écrit, à participer à l'appel à concurrence.

Les soumissions émanant d'entreprises regroupées ou associées sont admises, sous réserve que soit mentionné dans la soumission le nom de l'entreprise sous l'autorité et la responsabilité desquelles les autres membres du groupement interviennent dans le marché.

#### **ARTICLE 8 - LANGUE DE LA SOUMISSION**

La soumission et les pièces annexes, les documents contractuels visés au Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ainsi que toutes les correspondances sont établis en langue française.

#### **ARTICLE 9 - PRESENTATION ET EVALUATION DES OFFRES**

Les offres sont présentées comme indiqué ci-dessous

##### **1- Enveloppe extérieure contenant les offres :**

Elle porte exclusivement la mention suivante :

---

---

**«APPEL A CONCURRENCE POUR LE REMPLACEMENT DES BARRIERES ET DES  
CONTROLEURS DE COMMANDE DES ACCES DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA  
BCEAO A DAKAR»**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Cette enveloppe contient les pièces suivantes :

**2 - Enveloppe A : PIECES ADMINISTRATIVES notées sur 10 points**

Elle doit porter le nom du soumissionnaire et contenir les informations et documents suivants :

Pièce N° 1 : l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Pièce N°2 : les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis :

- de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- de l'IPRES ;
- de l'Inspection du travail ;
- des autorités fiscales.

L'ensemble des attestations ci-dessus listées dans les pièces n° 1 et 2 sera noté sur dix (10) points.

**2 - Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE noté sur 50 points**

Pièce N°3 : liste du personnel d'encadrement (cadres de conception et d'exécution) ;

Pièce N°4 : la liste des marchés similaires (montant, nature, maître de l'ouvrage....) exécutés durant les trois (03) dernières années.

Pièce N°5 : la liste des moyens matériels disponibles.

Pièce N°6 : la documentation technique du matériel proposé et le certificat d'origine.

Pièce N°7 : un (01) exemplaire du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) complémentaire, du Cahier des Dispositions de l'Appel à Concurrence. Lesdits documents étant entièrement paraphés, signés, datés et revêtus de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

La proposition technique sera évaluée sur la base des pièces numéros 3, 4, 5, 6 et 7 sur un total de cinquante (50) points.

**3 - Enveloppe C : DOCUMENTS FINANCIERS ET OFFRES FINANCIERES notés sur 40 points**

Pièce N°8 : Bilan des trois (03) dernières années certifié par un expert comptable ou un comptable agréé ;

Pièce N°9 : Compte d'exploitation des trois (03) dernières années ;

Pièce N°10 : Trois (03) exemplaires datés, signés et cachetés de la soumission suivant le modèle joint au dossier ;

Pièce N°11 : Trois (03) exemplaires du devis quantitatif et estimatif établis suivant le modèle figurant au dossier d'appel à concurrence faisant apparaître le montant hors taxes/ hors droits de douane.

---

---

La proposition financière sera notée sur la base de la structure financière et du montant de l'offre financière sur un total de quarante (40) points.

#### **ARTICLE 10 - REMISE DES OFFRES**

Les offres doivent parvenir au Bureau du courrier de l'Agence Principale de Dakar au plus tard à la date indiquée sur l'avis d'appel à concurrence posté sur site internet de la Banque ou sur la lettre adressée aux soumissionnaires.

#### **ARTICLE 11 - REJET DE L'OFFRE**

Le non-respect par le soumissionnaire de l'une des instructions visées notamment aux articles 8 et 9 peut entraîner le rejet des plis.

#### **ARTICLE 12 – OUVERTURE DES PLIS**

Dans les meilleurs délais suivant la date de réception des offres, une commission de dépouillement des marchés procède à l'ouverture de plis.

L'étude des offres se fait suivant les critères définis par la commission dans le but d'assurer une bonne réalisation des prestations dans les conditions financières les plus avantageuses pour le Maître de l'ouvrage.

La commission n'est donc pas tenue de retenir l'offre la moins-disante. Sa décision est sans appel.

De ce fait, elle n'est pas tenue d'expliquer les motifs de ses choix ni de publier les résultats des appels à concurrence.

#### **ARTICLE 13 - DELAIS DE NOTIFICATION - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

La notification du marché par l'Autorité en charge de l'administration du marché, représentant légal du Maître de l'ouvrage, est faite à l'entreprise dans un délai de six (06) mois maximum à compter de la date limite fixée pour l'envoi des offres.

La durée de la validité des offres est de six (06) mois à compter de la date limite visée à l'alinéa précédent. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant toute cette durée.

#### **ARTICLE 14 - NOTIFICATION DU MARCHE ET SIGNATURE**

L'Autorité en charge de l'administration du marché notifie par écrit à l'entreprise attributaire que sa soumission a été retenue avant l'expiration de la période de validité des soumissions.

L'entreprise attributaire signe le marché dans les délais qui lui sont indiqués en tant que de besoin par le Maître de l'Ouvrage.

Par ailleurs, les résultats de l'appel à concurrence seront publiés sur le site internet de la Banque.

Signature de L'Entrepreneur <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> ***A précéder à la mention manuscrite « Lu et approuvé »***

---

---

## **MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise [*Adresse complète de l'entreprise*] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel à concurrence relatif au « *remplacement des barrières et des contrôleurs de commande des accès de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar* »,
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément au dossier d'appel à concurrence, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de pour le :

LOT N° 1 : [*Montant en chiffres et en lettres*],

LOT N° 2 : [*Montant en chiffres et en lettres*],

2- m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [*Délai d'exécution prévu dans le planning*] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon offre pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n° [*numéro de compte*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*].

Fait à Dakar le [*jour/mois/année*]

*Signature et Cachet*

[*Nom et Prénoms*]

---

---

## **CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES (CPTP)**

### **I - OBJET**

Le présent cahier des prescriptions techniques a pour objet de définir les travaux relatifs au remplacement des barrières et des contrôleurs de commande des accès de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

### **II - DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

L'installation existante est décrite ci-dessous. Toutefois, une visite des lieux préalablement à la soumission est indispensable pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qu'il ne serait pas aisé d'exprimer dans un cahier des charges.

Il s'agit de :

#### **LOT N° 1 : BARRIERES LEVANTES**

- barrières électriques levantes ;
- marque : Automatic System ;
- modèle : BL32 ;
- dimension lisse : 3,20 m

#### **LOT N° 2 : CONTROLEURS DE COMMANDE**

- contrôleurs de commande intelligents ;
- marque : HONEYWELL ;
- modèle : N10002, N10003, N10004 et NETAX.

### **III – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES**

Les travaux concernent essentiellement en :

#### **LOT N° 1**

1. la dépose des barrières électriques levantes existantes et des équipements connexes ;
2. la fourniture et l'installation de sept (7) barrières électriques levantes avec herse articulée pour lisse commandée par une logique avec lisse simple, détecteur 1 canal et photocellules ;
3. la confection de sept (7) socles en béton armé y compris les fouilles et la remise en état après passage des câbles ;
4. la fourniture des câbles d'alimentation et de commande ;
5. la main d'œuvre pour ces installations.

#### **LOT N° 2**

6. la dépose des contrôleurs existants ;
  7. la fourniture et l'installation de deux (2) contrôleurs intelligents d'une capacité de gestion de 16 portes (lecteur E/S) avec port ethernet et alimentation ;
-

- 
8. la fourniture et l'installation de deux (2) coffrets déportés, y compris alimentation de type mural, conçus pour intégrer jusqu'à 8 modules de contrôle de porte ou modules entrées / sorties ;
  9. la fourniture et l'installation de vingt cinq (25) modules de contrôle de porte (2 lecteurs entrée / sortie) ;
  10. la fourniture et l'installation de deux (2) modules 16 entrées pour la gestion des interverrouillages ;
  11. la fourniture et l'installation de deux (2) modules 16 sorties pour la gestion des interverrouillages ;
  12. la fourniture des câbles ethernet et de commande ;
  13. la main d'œuvre pour ces installations.

**IMPORTANT :**

- la documentation technique des équipements proposés sera impérativement rédigée en langue française et jointe à l'offre ;
- les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur ;
- les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une bonne exécution des travaux ;
- les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.

**Remarques :**

Il sera précisé dans l'offre :

- ✓ la durée de sa validité ;
  - ✓ le délai de livraison du matériel ;
  - ✓ la durée d'exécution des travaux ;
  - ✓ la garantie des nouvelles installations réalisées (durée et contenu).
-

#### **IV - CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF**

##### **LOT N° 1 : BARRIERES LEVANTES**

<b>DESIGNATION DES TRAVAUX</b>	<b>UNITE</b>	<b>QTE</b>	<b>P. UNIT</b>	<b>P. TOTAL</b>
Dépose des barrières levantes existantes et des équipements connexes	Ens	1		
Fourniture et installation de sept barrières levantes	U	7		
Confection de socles en béton armé y compris les fouilles et la remise en état après passage des câbles	U	7		
Fourniture et installation de câble de commande blindé (9/10e avec écran 3 paires)	ML	700		
Fourniture et installation de câble d'alimentation	ML	700		
Main d'oeuvre, raccordement, paramétrage et mise en service	Ens	1		
<b>MONTANT TOTAL GÉNÉRAL (FCFA) HT/HDD</b>				

**NB** : Ce cadre est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire. Le cas échéant, les modifications, ajouts ou retracts doivent être dûment motivés.

**LOT N° 2 : CONTROLEURS DE COMMANDE**

DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P. UNIT	P. TOTAL
Dépose des contrôleurs existants et des équipements connexes	Ens	1		
Fourniture et installation de contrôleurs intelligents d'une capacité de gestion de 16 portes (lecteur E/S) avec port ethernet et alimentation	U	2		
Fourniture et installation de coffrets déportés, y compris alimentation de type mural, conçus pour intégrer jusqu'à 8 modules de contrôle de porte ou modules entrées / sorties	U	2		
Fourniture et installation de modules de contrôle de porte (2 lecteurs entrée / sortie)	U	25		
Fourniture et installation de modules 16 entrées pour la gestion des interverrouillages	U	2		
Fourniture et installation de modules 16 sorties pour la gestion des interverrouillages	U	2		
Fourniture et installation de câble de commande blindé (9/10e avec écran 3 paires)	ML	6200		
Fourniture et installation de câble Ethernet Cat6A	ML	15		
Main d'oeuvre, raccordement, paramétrage et mise en service	Ens	1		
<b>MONTANT TOTAL GÉNÉRAL (FCFA) HT/HDD</b>				

**NB** : Ce cadre est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire. Le cas échéant, les modifications, ajouts ou retracts doivent être dûment motivés.